

C O M M U N E D E
BIÈVRES

DÉLIBÉRATION N°2537 : AVIS SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL DE JOUY-EN-JOSAS LE 03 JUIN 2024

Date de convocation : 18 septembre 2024

Nombre de conseillers : 27

- en exercice	:	27
- présents	:	20
- absents représentés	:	07
- absents non représentés	:	00
- votants	:	27

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-quatre septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Danièle BOUDY, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Dan ATLAN, Mme Marianne FERRY, M. Marc SUSPIZE, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Caroline NOGUES, Mme Sophie DUBOIS, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par Mme Caroline BOUGOT
M. Paul PARENT représenté par M. Marc LABELLE
Mme Marie BRUCELLE représentée par Mme Chehrazade AINSEBA
M. Philippe BAUD représenté par M. Frédéric ELLEBOODE
Mme Virginie BREC représenté par Mme Sophie DUBOIS
M. Denis LENORMAND représenté par M. Benoist BERTHIER
M. François DEVERNAY représenté par M. Marc SUSPIZE

Aucun absent non représenté.

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance.

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

DÉLIBÉRATION N°2537 : AVIS SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL DE JOUY-EN-JOSAS LE 03 JUIN 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-16, L.153-17 et R. 153-4,

Vu le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Jouy-en-Josas transmis le 17 juin 2024,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de Bièvres,

Vu l'avis de la Commission municipale Permanente en Urbanisme du 07 septembre 2024,

Considérant que le projet de révision présenté par Jouy-en-Josas consiste à prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie,

Considérant que cette prise en compte se traduit par l'édiction de normes de construction et d'organisation du territoire renouvelées,

Considérant que l'OAP « Thabot Manufacture » ne précise pas le nombre de logements attendus, ni les conditions de desserte et de circulation dans un secteur fortement contraint par des rues étroites comme la rue de la Manufacture des Toiles de Jouy qui débouche sur la rue de Vauboyen à Bièvres, tout aussi étroite et peu adaptée à un flux de véhicules constant,

Considérant les difficultés de stationnement rencontrées par les habitants du Parc de Diane, ayant des répercussions jusqu'à Bièvres, à savoir sur les terrains situés en zone naturelle du PLU de Bièvres,

Considérant la prégnance de ce quartier dans le paysage,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : ÉMET un avis favorable avec réserves sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jouy-en-Josas, tel qu'il a été transmis le 17 juin 2024 en mairie de Bièvres.

Article 2 : DIT que Les réserves suivantes conditionnent l'avis favorable de la Commune :

- Prise en compte dans L'OAP Thabot Manufacture des difficultés de circulation dans la rue de la Manufacture des Toiles de Jouy qui débouche dans la rue de Vauboyen à Bièvres, et définition concomitante du nombre de logements pouvant être construit dans ce périmètre.
- Suppression de la possibilité de la création d'un étage supplémentaire dans le parc de Diane, compte-tenu de la prégnance de ces bâtiments dans le paysage du site classé de la vallée de la Bièvre.

Article 3 : DEMANDE que la Commune de Bièvres soit tenue informée lorsqu'un projet sera en phase de définition sur l'OAP Thabot Manufacture.

Article 4 : DIT que cette délibération sera notifiée à la commune de Jouy-en-Josas pour être annexée au dossier d'enquête publique.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le **27 SEP. 2024**

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

